

SORT DES HABITANTS DES TERRITOIRES CONTESTÉS.

Au début de la discussion des dix-huit articles proposés par la conférence de Londres comme préliminaires de paix entre la Belgique et la Hollande, M. le baron *de Sécus* (père) déposa le projet de décret N° 337, tendant à pourvoir éventuellement au sort des habitants des territoires contestés.

Ce projet, appuyé par vingt-quatre autres députés, fut renvoyé aux sections.

Il n'en a point été fait rapport.

N° 337.

Sort des habitants des territoires contestés.

Projet de décret présenté dans la séance du 1^{er} juillet 1831, par M. le baron DE SÉCUS (père), et appuyée par vingt-quatre autres députés (a).

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national,

Voulant pourvoir éventuellement au sort des habitants des territoires contestés, si les négociations à ouvrir avec la Hollande n'assuraient pas à la Belgique la possession définitive de ces territoires, soit en tout, soit en partie;

Décète :

Art. 1^{er}. Pendant cinq ans, à partir de l'évacuation de tout territoire contesté, ceux de ses habitants qui voudront s'établir en Belgique conserveront de plein droit, sur leur déclaration, la qualité de Belge.

Art. 2. Il sera formé un fonds d'indemnité destiné à compenser le dommage que pourrait occasionner à chacun de ses habitants son changement de résidence, et à lui procurer des moyens d'établissement en Belgique.

(a) Ce projet n'a pas été discuté.

Art. 3. Une première somme de 3,000,000 de florins est affectée à cette destination. L'emploi en sera régularisé par une loi ultérieure.

Art. 4. Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1831.

BARON DE WOELMONT.
 BARON JOSEPH D'HOOGHVOORST.
 BARON OSY.
 BARON DE SÉCUS.
 D'HANIS VAN CANNART.
 G. DE JONGHE.
 ÉMILE D'OULTREMONT.
 GÉRARD LE GRELLE.
 COMTE D'ARSCHOT.
 J. N. F. DE BEHR.
 MARQUIS RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA.
 MARQUIS DE RODES.
 COMTE DUVAL DE BEAULIEU.
 J. DE DECKER.
 DU BOIS.
 H. ZOUDE (de Saint-Hubert).
 F. DE SÉCUS.
 VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM.
 HIR. VILAIN XIII.
 F. DE COPPIN.
 BARTHÉLEMY.
 G. MARCQ.
 E. C. DE GERLACHE.
 VICOMTE DE JONGHE.
 COMTE F. DE MÉRODE.